

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°96

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoît François, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 99

Absents excusés : Nicolas Capron, Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansquin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémery ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

Enfance Jeunesse : Avenant n°2 à la Convention Territoriale Globale

Vu

- La délibération de la CCCA du 3 mars 2025 approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)
- La délibération du 18 décembre 2025 mettant à jour et modifiant l'intérêt communautaire
- l'avis favorable du bureau en date du 24 juin 2026.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux délégués communautaires que les Campagnes de l'Artois bénéficie d'un partenariat actif avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais depuis de nombreuses années.

Ce partenariat est matérialisé dans la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette dernière est un projet de territoire partagé entre les partenaires. Elle intègre les actions enfance jeunesse développées par la CCCA, notamment les centres de loisirs et séjours, le RPE, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), ainsi que le volet accès aux droits. Elle se caractérise par une participation financière non négligeable. Elle intègre également un autre partenaire : la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La couverture du territoire par une CTG peut permettre à des structures existantes sur le territoire, qui organisent des accueils de loisirs périscolaires bénéficiant d'une prestation de service ALSH de la CAF, de pouvoir bénéficier du nouveau dispositif « Bonus Territoire – volet jeunesse périscolaire ».

Pour ce faire, un avenant à la CTG de la CCCA doit être signé avec la CAF afin de permettre d'y intégrer la structure. Cela n'engage aucune participation financière de la communauté de communes n'y même de réduction de la part financière octroyée par la CAF à la CCCA.

Madame la Vice-Présidente informe que la CAF a indiqué que le SIVOS Mondicourt Pommera peut avoir accès au bonus territoire volet jeunesse périscolaire et qu'elle lui a proposé d'être signataire de la CTG, après approbation de la CCCA de signer un avenant.

Après échanges, le conseil communautaire décide à la majorité (deux abstentions, M. Stéphane Gomès, Maire de Mondicourt et M. Frédéric Plaquet, Maire de Pommera ne prennent pas part au vote) :

- de permettre, par avenant, d'introduire dans la CTG de la CCCA, le SIVOS Mondicourt Pommera
- d'autoriser le Président à engager un avenant à la Convention Territoriale Globale
- d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la CTG et tout document inhérent à cet avenant

Le secrétaire de séance


Alain Rose

Le Président


Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 21/07/2026 et publication ou notification du 21/07/2026

